

République Française

Département du Nord

COMMUNE DE HOYMILLE

COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 5 mai 2017

Date d'affichage : 5 mai 2017

Nombre de membres : en exercice : 23 présents : 19 suffrages exprimés : 22

Présents : Patrick LESCORNEZ, Christine CAMUS, Patrick PIERRU, ABI AAD Carole, DEJONGHE Christian, Anne-Marie DEDRYVER, Adjoints, Olivier MEENS, Stéphanie HAUDIQUET, Jean-Pierre SZELONG, Didier HAUSSIN, Jean-Pierre LEFEBVRE, Conseillers délégués, Valérie ROBERT, Catherine GEERAERT, Anne LECOEUICHE, Anne VIEREN, Franck FIGOUREUX, Stéphane DEVOS, Audrey WATELLIER, conseillers municipaux.

Madame Christine CAMUS est nommée secrétaire de séance.

Ont donné pouvoir : Madeleine SLEDZ a donné pouvoir à Daniel THAMIRY
David SCHORPION a donné pouvoir à Stéphanie HAUDIQUET
Nathalie SMAGGHE a donné pouvoir à Carole ABI AAD

Absents excusés : Matthieu BECUWE

Séance du 10 mai 2017

L'an deux mille dix-sept, le dix mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle de la mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Daniel THAMIRY, Maire.

Ordre du Jour

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 29 mars 2017
- Révision du Plan local d'urbanisme : demande d'approbation de l'arrêt de projet à la Communauté de Communes des Hauts de Flandre
- Avis sur l'enquête publique relative à l'enregistrement d'un élevage porcin à Warhem
- Modification du tableau des effectifs : Ecole de dessin
- Convention de partenariat pour l'installation de fontaines dans les bâtiments publics
- Questions diverses

Le procès-verbal de la réunion du 29 mars 2017 a été adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire sollicite l'ajout d'une question à l'ordre du jour : Modification des statuts du SIECF

L'ajout de ce point à l'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération n° 04/08/2014 du conseil municipal en date du 9 avril 2014,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil municipal prend note des décisions suivantes :

→ Fourniture et pose de pierre bleue Espace Saint Gérard – Société COLAS
Montant : 2 779.06 € TTC

→ Signature d'un contrat de fourniture et livraison de repas au restaurant scolaire – API
RESTAURATION
Montant : 36 754.80 € TTC

→ Extension de réseau électrique pour nouvelle habitation – ENEDIS
Montant : 5879.90 € TTC

→ Acquisition de chaises pour l'école primaire - MANUTAN
Montant : 1429.50 € TTC

→ Acquisition de mobilier pour l'école maternelle - DIRECT D
Montant : 2 641.32 € TTC

→ Acquisition d'une autolaveuse pour l'espace Saint Gérard – NILFISK
Montant : 3 226.03 € TTC

→ Acquisition d'un lave-vaisselle pour l'Espace Saint Gérard – Ets DEHONDT
Montant : 2 397.60 € TTC

→ Acquisition d'un piano de cuisson et d'une hotte pour l'Espace Saint Gérard – GITEM
Montant : 2 278 € TTC

→ Remplacement des menuiseries Salle du Reuze – FLEN SECURIT
Montant : 2 459.88 € TTC

→ Installation d'un portail à l'Espace Saint Gérard – CLONOR
Montant : 1 324.26 € TTC

→ Acquisition d'une armoire pour l'Espace Saint Gérard – MANUTAN
Montant : 1 123.58 € TTC

→ Travaux de mise en conformité (accessibilité) des bâtiments communaux – ARA
Montant : 15 992.40 € TTC

→ Mobilier pour l'espace Saint Gérard – ALTRAD DIFFUSION
Montant : 5 071.20 € TTC

→ Achat de fournitures électriques pour mise en conformité des bâtiments – CEF
Montant : 4 663.34 € TTC

→ Acquisition de matériel de cuisine Espace Saint Gérard – HENRI JULIEN
Montant : 4 737.94 € TTC

→ Installation d'un bungalow – LAROQUE ET FILS
Montant : 7 800 € TTC

→ Remplacement d'un candélabre – CANDELIANCE
Montant : 3000 € TTC

→ Acquisition de rayonnages – MANUTAN
Montant : 3 125.52 € TTC

→ Remplacement des lampes d'éclairage public – SET TERTIAIRE
Montant : 28 200.30 € TTC

→ Acquisition de mobilier de rangement de livres – ASLER Distribution
Montant : 1 672.28 € TTC

→ Remplacement d'une bouche incendie – SUEZ
Montant : 1 233.93 € TTC

→ Acquisition d'un tableau d'affichage électronique – DISPLAY MEDIA
Montant : 14 724 € TTC

→ Acquisition de chaises - ALTRAD DIFFUSION
Montant : 3 432 € TTC

→ Remplacement du tableau d'affichage des scores Salle Thirionnet – BODET
Montant : 3 072 € TTC

→ Acquisition d'un tracteur – AGRO SERVICE
Montant : 24 936 € TTC

→ Acquisition de mobilier de bibliothèque – DEMCO
Montant : 7 483.22 € TTC

→ Construction d'un nouveau columbarium au cimetière - Marbrerie RINGOT
Montant : 9 055 € TTC

→ Fourniture et pose de sèche-mains salle Thirionnet – ZUREK
Montant : 3 404.93 € TTC

→ Acquisition de tapis d'activités pour l'école maternelle – PICHON
Montant : 1 243.50 € TTC

→ Fourniture de totems de signalisation – SIGNALISATION LACROIX
Montant : 5 676.72 € TTC

→ Remplacement d'un candélabre rue du Chêne vert – RESEELEC
Montant : 1 873.44 € TTC

→ Remplacement de la toiture et de la porte d'un garage – LA MAISON BERGUAISE
Montant : 5 478.64 € TTC

→ Achat de matériel électrique pour mise en conformité Eglise - CEF
Montant : 2 406.44 € TTC

→ Acquisition de deux radars pédagogiques et d'un panneau lumineux – CEP France
Montant : 7 818 € TTC

→ Acquisition d'un four grande capacité pour la cantine – Ets DEHONDT
Montant : 4 980 € TTC

→ Travaux de réparation d'une perche (archers) – JLC Entreprise
Montant : 1 118.40 € TTC

→ Achat de matériel électrique pour rénovation en leds de l'éclairage de la salle du Reuze – CEF
Montant : 3 958.44 € TTC

N° 05/01/2017

REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME : ARRET DU PROJET

Monsieur le Maire rappelle que la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme a été lancée le 30/09/2015, afin d'ouvrir de nouvelles disponibilités de logements locatifs et de terrains constructibles, en raison de la saturation de l'offre sur le territoire communal.

Les grands axes définis dans le PLU sont :

1. Politique d'aménagement, d'urbanisme et d'habitat :

- Identifier les besoins en terme de logements pour assurer une croissance démographique progressive, en proposant un cadre de vie de qualité, tout en permettant l'accueil de nouvelles constructions. Une croissance de 2 %, soit 92 habitations en plus, est visée sur la période 2012-2025, en déduisant les logements commencés ou réalisés depuis 2012.

- reconnecter les centralités
Hoymille est caractérisée par deux centralités : l'une, ancienne, est située au nord du tissu urbain principal, matérialisée par l'église et quelques commerces. La seconde, plus récente est localisée au sud du tissu urbain principal, matérialisée par la mairie et un ensemble d'équipements récents à vocation plutôt sportifs.

- Reconquérir les espaces mutables : le site du silo
Les futurs logements sont localisés, sur des potentialités existantes à l'intérieur du tissu urbain, essentiellement le site du silo à reconvertir, dans les espaces libres (« dents creuses ») au sein du tissu urbain afin de reconnecter les deux centralités.

- Développer l'urbanisation au sein du tissu urbain principal et pérenniser les équipements
Une zone d'extension est prévue à proximité des équipements concentrés au sud, ce qui permet d'intensifier le nouveau quartier créé, et de favoriser la mixité sociale et intergénérationnelle par

la présence de plusieurs espaces naturels existants appelés à devenir de véritables équipements de proximité.

- Assurer une mixité fonctionnelle du tissu urbain

La localisation des futurs projets ne devra pas dépendre uniquement des opportunités foncières présentes sur le territoire, mais déterminée selon les critères d'accessibilité, de répartition équilibrée de l'offre visant à maintenir ou améliorer l'équilibre entre les différentes fonctions urbaines présentes sur le territoire.

- Assurer une mixité sociale équilibrée sur l'ensemble de la commune

D'une manière générale, l'objectif est de poursuivre la diversification de l'habitat pour répondre à la demande existante et maintenir l'attractivité du territoire. Le projet doit rééquilibrer géographiquement les formes d'habitat et créer une offre adaptée pour retenir et attirer de jeunes actifs et les classes moyennes/supérieures.

- Améliorer la couverture numérique du territoire

- Intégrer les risques et nuisances à la logique d'aménagement

2. Politique en matière de développement économique et de loisirs :

- permettre le développement et la diversification de l'activité agricole

- permettre le développement du commerce de proximité

- optimiser le foncier et réorganiser les zones d'activités existantes

- permettre le développement touristique du territoire

3. Politique en matière de transports et déplacements

- Prendre en compte les axes principaux et liaisonner les nouveaux quartiers à l'existant,

- Compléter et valoriser le maillage piéton et cyclable

- Urbaniser à proximité de la desserte en transport en commun

- Valoriser les entrées de ville

- Permettre des places de stationnement suffisantes et stratégiquement situées

4. Politique en matière de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers et de préservation des continuités écologiques

- Préserver les milieux sensibles,

- Préserver et compléter les corridors écologiques

- Gestion durable de la ville

- Maitriser les consommations énergétiques et améliorer la qualité de l'air

5. Politique en matière de préservation et valorisation du paysage, du patrimoine, et du cadre de vie

- Conserver la nature en ville

- Préserver les linéaires végétaux

- Maintenir la coupure agricole

- Conserver le patrimoine existant et la morphologie urbaine

- Soigner l'intégration paysagère des futurs projets d'aménagement

6. Objectifs de modération de la consommation d'espace et de lutte contre l'étalement urbain

- Estimer les besoins en logements

- Prendre en compte la capacité des dents creuses
- Rationalisation du foncier

Monsieur le Maire précise les orientations d'aménagement et de programmation :

1. Renouveau urbain : Site du silo

- Requalifier une friche économique en secteur résidentiel
- Intégrer le projet dans un secteur résidentiel et économique
- Site accessible depuis la rue des Moulins par l'Ouest avec un ou plusieurs accès
- Réaliser une voie primaire qui structurera la zone et pourra prendre la forme d'une voie partagée accompagnée d'un traitement paysager.
- Aménager des accès sécurisés pour les usagers permettant la desserte par les véhicules et les modes doux
- Liaisonner le site aux équipements sportifs par un accès piétonnier à l'Est et le rallier au PIDPR situé au nord le long de la RD3.
- Aménager un espace vert de loisirs en limite est, ainsi qu'une bande paysagère de recul le long de la rue des Moulins
- Respecter une densité minimale de 30 logements par hectare d'habitat collectif social (R+2+C)

1. Zone d'extension située entre le secteur d'équipements et la route de Warhem

- Site accessible par la rue du Zyckelin à l'ouest et potentiellement par la route de Warhem au nord
- Raccorder le site par des liaisons douces :
 - Au sentier inscrit au PIDPR
 - Au cheminement traversant l'espace vert à l'ouest
 - Aux équipements au sud
 - Au chemin piétonnier existant bordant la frange sud
- Réaliser une voie primaire avec un principe de bouclage accompagnée d'un traitement paysager
- Conserver un accès agricole au sud-est de la zone
- Respecter une densité minimale de 20 logements par hectare avec au minima 20 % de locatifs sociaux
- Appliquer une forte densité de constructions dans la bande ouest, le long de la rue du Zyckelin avec la possibilité de commerces en rez-de-chaussée (R+1+C)
- Interdire la construction au nord-est de la zone sur un secteur de 50 mètres depuis la limite est, secteur réservé à l'aménagement paysager d'un espace vert de loisirs bordé par un merlon au sud et à l'est
- Intégrer le projet dans son environnement et tamponner et gérer les échanges visuels en aménageant une frange paysagère au nord, au sud, et à l'est du site

Règlement du Plan local d'Urbanisme et définition des zonages :

Zones Urbaines :

- Zone UA : zone urbaine centrale mixte affectée principalement à l'habitat, aux commerces, aux services et aux activités artisanales. Elle correspond au périmètre de l'ancien village, ainsi qu'au secteur d'opérations groupées issues du premier développement urbain communal.
- Secteur UAx : Opération de renouvellement urbain sur le site du silo
- Zone UB : zone urbaine mixte affectée principalement à l'habitat pavillonnaire et aux hameaux
- Zone UE : zone urbaine affectée aux activités économiques

- Secteur UEa : zone économique de la CCHF
- Zone UH : zone urbaine réservée aux équipements publics et d'intérêt collectif

Zones à Urbaniser :

- Zone 1AU : zone non équipée destinée à être urbanisée sous forme d'opérations d'ensembles exclusivement (extension rue du Zyckelin)
- Zone 1AUe : poursuite de la zone d'activités éventuelle
- Zone 1Aur : Zone dédiée à une opération d'aménagement au sein d'un jardin remarquable

Zone Agricole :

- Zone A : Zone protégée au titre de l'activité agricole
- Avec Secteurs à dominante Humide

Zone Naturelle :

- Zone N : zone naturelle protégée
- Secteur NC : huttes de chasse homologuées
- Secteur NS : stationnement isolé de caravanes
- Avec secteurs à dominante Humide

Les principaux changements en matière de zonage :

- Fusion des anciennes zones UA, UB, UC en zones UA et UB
- Suppression des anciennes zones Nhc, Npp, Nhp, Nsc, reclassées en zone A ou NC, ou NS
- Suppression des anciennes zones 1AU reclassées en zones urbaines
- Suppression des anciennes zones UP reclassées en zones UH

Les éléments de patrimoine urbain et naturel à protéger :

- Chapelle rue du Zyckelin
- Pont du Zyckelin
- Chêne à proximité du Pont du Zyckelin

Emplacements réservés aux voies et ouvrages publics, installations d'intérêt général, espaces verts et réservés aux continuités écologiques au titre de l'article L.151-41 du code de l'urbanisme :

1. Elargissement de voie allée des jardins
2. Logements : site du silo
3. Liaison piétonne : du site du silo aux équipements sportifs
4. Accès voirie pour la zone d'extension des constructions
5. Elargissement de la voirie accès zone d'activités
6. Accès aux équipements pour la zone d'extension d'équipements
7. Extension d'équipements derrière l'IET

Autres protections :

Protection de certains linéaires de haies et d'alignements d'arbres
Protection en Espaces boisés classés des boisements existants dans les ZNIEFF de type 1 et 2
Repérage de certains chemins et d'accès à préserver
Protection des cours d'eau et fossés

Monsieur le Maire indique qu'un registre de concertation a été mis à la disposition du public pour y porter d'éventuelles observations à l'accueil de la mairie le 2 octobre 2015. Le conseil communautaire devra établir le bilan de cette concertation.

Le dossier de projet de Plan local d'Urbanisme est présenté au Conseil.

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération du conseil municipal du 30 septembre 2015 prescrivant la révision du Plan local d'Urbanisme,

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté de Communes des Hauts de Flandre en date du 8 septembre 2015 favorable au transfert volontaire de la compétence « PLU, documents d'urbanisme en tenant lieu, et carte communale » à l'Intercommunalité,

Vu l'arrêté préfectoral du 4 décembre 2015 prononçant le transfert de la compétence « PLU, documents d'urbanisme en tenant lieu, et carte communale » à la CCHF,

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté de Communes des Hauts de Flandre en date du 15 décembre 2015, suite à l'avis favorable de la majorité qualifiée prévue à l'article L 5211-17 du code de l'urbanisme, actant le transfert de la compétence « PLU, documents d'urbanisme en tenant lieu, et carte communale » à l'intercommunalité, et prescrivant l'élaboration du PLUI,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 4 février 2016 formulant la demande d'autorisation de poursuivre la procédure auprès de la CCHF ;

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté de Communes des Hauts de Flandre en date du 23 février 2016, favorable à la poursuite de la procédure de révision du PLU ;

Vu le débat du Conseil municipal sur le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) lors de sa séance du 15 juin 2016 ;

Vu le débat du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Hauts de Flandre en date du 5 juillet 2016 sur le projet d'aménagement et de développement durables ;

Vu le dossier de projet de Plan Local d'Urbanisme comprenant :

- Le rapport de présentation
- Le projet d'aménagement et de développement durables (PADD)
- Les orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Le règlement
- Les documents graphiques
- Les annexes

Considérant que le projet de Plan Local d'Urbanisme est prêt à être transmis pour avis aux personnes publiques associées et aux organismes qui ont souhaité être consultés ;

Demande au Conseil Communautaire :

- de tirer le bilan de la concertation
- De prononcer l'arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme de Hoymille

N°05/02/2017

ENQUETE PUBLIQUE SUR LA DEMANDE D'ENREGISTREMENT D'UN ELEVAGE PORCIN A WARHEM

Monsieur le Maire informe le Conseil, du déroulement d'une enquête publique dans le cadre de la demande présentée par l'EARL SOETE BECART en vue d'obtenir l'enregistrement d'un élevage porcin à Warhem, du 26 avril au 24 mai 2017. La commune étant concernée par le plan d'épandage,

le conseil est invité à formuler un avis sur cette demande.

Monsieur le Maire présente le dossier.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Emet un avis favorable à la demande soumise à l'enquête publique précitée.
- Charge Monsieur le Maire à transmettre cette décision aux services préfectoraux

N°05/03/2017

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 97-1,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Monsieur le Maire informe l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil municipal le 20 juin 2008, modifié par délibérations du 1^{er} octobre 2009, 31 mars 2011, 4 juillet 2011, 26 mars 2012, du 13 décembre 2012, du 27 juin 2013, du 25 juin 2014, du 26 mars 2015, du 17 juin 2015, du 30 septembre 2015, du 7 décembre 2015, du 4 février 2016, et du 15 décembre 2016

Considérant la nécessité de modifier le tableau des effectifs, afin de procéder à la suppression et la création d'un poste, pour les besoins du service,

Sous réserve de l'avis favorable du comité technique paritaire,

Monsieur le Maire propose au Conseil,

- la suppression d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe à raison de 9h30/semaine
- la création d'un poste d'adjoint d'animation à raison de 15h00 semaine

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} juillet 2017 :

Filière Culturelle

Grade : Assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe

Ancien effectif :

- Assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe 9h30/35 : 1

Nouvel effectif :

- Assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe 9h30/35 : 0

Filière Animation

Grade : Adjoint d'animation

Ancien effectif :

- Adjoint d'animation temps complet : 1

- Adjoint d'animation 28h/35 : 1
- Adjoint d'animation 3h/semaine : 9

Nouvel effectif :

- Adjoint d'animation temps complet : 1
- Adjoint d'animation 28h/35 : 1
- Adjoint d'animation 3h/35 : 9
- Adjoint d'animation 15h/35 : 1

N°05/04/2017

CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L'INSTALLATION DE FONTAINES DANS LES BATIMENTS PUBLICS

Monsieur le Maire présente au conseil le projet de partenariat avec Suez et le Syndicat de l'eau du Dunkerquois, pour l'accompagnement et l'acquisition de fontaines à eau destinées à être implantées dans des lieux accueillant du public. Cette convention vise à permettre à la commune de bénéficier de conseils, d'analyses techniques, et d'un co-financement dans la limite de 1200 euros par fontaine.

Propose que la demande soit formulée pour l'installation d'une fontaine à l'espace Saint Gérard, et à la salle des sports Laurent Thirionet.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

Accepte les termes de la convention présentée et autorise Monsieur le Maire à la signer

N°05/05/2017

SIECF : MODIFICATION DES STATUTS

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 24 juin 1966 portant création du SIECF,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2012, portant fusion du SIECF avec l'ensemble des syndicats d'électrification rurale du territoire,

Vu les arrêtés préfectoraux en date du 11, 18, et 24 décembre 2015 et en date du 30 décembre 2016,

Considérant que les communes disposent d'un délai de 3 mois, à compter de la notification de la délibération du Comité syndical du SIECF, pour se prononcer sur la modification envisagée et que passé ce délai, et à défaut de délibération, la décision est réputée favorable,

Le Conseil, après en avoir délibéré,

- Décide d'approuver la modification statutaire du SIECF, à compter du 1^{er} janvier 2018, selon les statuts annexés à la présente délibération.
- L'adhésion éventuelle de la commune aux compétences nouvelles, à savoir : IRVE, Bornes GNV et bio GNV, réseaux de chaleur, sera examinée lors d'un prochain conseil.

QUESTIONS DIVERSES

Christine CAMUS communique l'information sur l'organisation de la manifestation « Les Talents du Canton de Wormhout », notamment la participation de l'association « Les Amis du Bois et de la Marqueterie », qui ouvriront leur exposition le samedi 20 mai après-midi (salle située derrière la salle du Reuze).

Anne-Marie DEDRYVER indique que les nouvelles formalités relatives à l'établissement des cartes d'identité ne sont pas claires, et demande si une information complémentaire peut être diffusée dans le prochain Echo de Hoymille. Elle demande si les problèmes de signalisation de la rue de Picardie et de Bretagne déjà évoqués, ont pu être traités.

Franck FIGOUREUX ajoute qu'en cas de perte ou de vol, donc avec paiement nécessaire, le formulaire en ligne ne peut pas être utilisé, par ailleurs, la liste des pièces justificatives ne correspond pas à celles demandées par les mairies réceptrices des dossiers.

Jean-Pierre LEFEBVRE attire l'attention sur l'état à nouveau déplorable des abords du Silo, rue des Moulins. Il demande si un panneau d'interdiction de tourner à gauche peut être posé rue d'Alsace, face au n°24.

Il indique que la réforme relative aux valeurs locatives des locaux commerciaux est appliquée dès 2017, celle concernant les locaux d'habitation reste en suspens.

Monsieur le Maire rappelle que le Silo appartient toujours à La Flandre, et qu'il appartient au propriétaire d'assurer l'entretien des espaces verts. Plusieurs courriers ont déjà été adressés au Directeur.

Patrick LESCORNEZ précise que le point sur les questions de signalisation sera fait globalement avec les services techniques, dès que possible.

Didier HAUSSIN demande s'il est envisageable de mettre en place un bail emphytéotique sur le site du Silo, comme il le sera fait dans le futur lotissement rue du Zykkelin.

Monsieur le Maire indique que l'intérêt de cette opération est d'éviter la vente des logements par les bailleurs sociaux ; Le site du silo étant destiné à accueillir essentiellement des collectifs, le risque de vente n'existe pas. Néanmoins, rien n'est encore figé et il n'est pas exclu d'avoir un débat sur le sujet, ou encore de faire intervenir l'Etablissement Public Foncier. Les questions seront évoquées le moment venu. Il précise les chiffres : 71 logements ont été vendus sur les 15 dernières années, en quota à peu près équivalent entre la Maison Flamande et le Cottage. Ce qui a abaissé le pourcentage de logements sociaux à Hoymille de 18% à 14%.

Olivier MEENS demande si les acheteurs sont toujours les locataires.

Monsieur le Maire indique que c'est la quasi-totalité des cas, les locataires étant prioritaires.

Didier HAUSSIN demande quand sera posé le panneau lumineux pour la traversée de la route d'Hondschoote à proximité de la poste.

Patrick LESCORNEZ indique que les services du Conseil Départemental ont précisé la réglementation qui impose que ce panneau se situe à environ 5 mètres en amont de la traversée, et qu'il faudrait ajouter un autre panneau avant le virage (dans le sens Warhem – Bergues).

Didier HAUSSIN demande si dans ce cas, il ne serait pas plus simple de poser des ralentisseurs. Il demande également où en est la reprise des défauts au terrain de football synthétique.

Patrick LESCORNEZ répond que ce serait exposer les riverains aux nuisances résultant du bruit causé par ces dispositifs, notamment lors du passage des poids lourds. Concernant le terrain de football, il est procédé à des relevés mensuels, permettant de constater l'évolution des décollements. Le nécessaire sera fait dès que les températures seront suffisantes.

Audrey WATELLIER informe que l'association BA.PO.SOL organise une démonstration le samedi 17 juin à l'espace Zyckelin.

Stéphanie HAUDIQUET demande si on connaît les conditions dans lesquelles l'aménagement de la berge du canal de la colme a été réalisé. Elle s'étonne également de la construction d'une nouvelle habitation en crépi rue d'Ypres, dans un secteur où la brique est majoritairement imposée. Elle rappelle que le problème de stationnement et d'incivilités est constant aux abords de l'école.

Christian DEJONGHE répond qu'il a été sollicité, en qualité de Président des Waeteringues sur cet aménagement (berge). Néanmoins les travaux réalisés ne correspondent pas aux accords donnés ; un contact sera repris avec les propriétaires.

Monsieur le Maire indique que le permis de construire a été accordé, après consultation régulière des services de l'état. Concernant le stationnement, seules les verbalisations pourront être efficaces, il appartient aux usagers de solliciter de façon systématique la gendarmerie pour y procéder.

Patrick LESCORNEZ ajoute que les barrières placées dans le cadre de l'état d'urgence pourraient être disposées différemment, mais que cela ne règlera pas les problèmes.

Stéphanie HAUDIQUET demande qui doit entretenir les trottoirs du Pont du Zyckelin, et signale que le balayage des graviers n'a pas été réalisé suite aux travaux route des neiges.

Patrick LESCORNEZ demandera aux services techniques communaux d'intervenir sur le pont, et la route.

Franck FIGOUREUX informe que des travaux de traçage ont été faits dans la journée rue des Capucines, et que de la peinture a été éparpillée sur toute la chaussée.

Patrick LESCORNEZ fera remonter son mécontentement aux services techniques communautaires.

Franck FIGOUREUX indique que plusieurs familles se plaignent du caractère financier de chaque évènement organisé par l'association Energy Club, à laquelle leurs enfants adhèrent : costumes, photos, entrées du gala ...

Christine CAMUS répond que la municipalité ne peut pas intervenir sur la gestion des associations, il appartient aux parents de faire remonter les mécontentements et observations aux membres du bureau.

Patrick PIERRU soumet la demande de Mr Lobry, sur la réorganisation de la remise des calculatrices en fin d'année scolaire, notamment concernant le lieu et la date. Mr Lobry souhaiterait qu'elle se déroule un vendredi soir au mois de juin.

Monsieur le Maire convient que l'année dernière, cette manifestation ne s'est pas déroulée dans de bonnes conditions, vu le brouhaha ambiant en fin de fête d'école. Il propose que celle-ci se déroule en mairie, lors d'une cérémonie spécifique, et donne son accord sur la réorganisation souhaitée.

Le Conseil municipal a procédé au tirage au sort des jurés d'assises.